

1983. Aujourd'hui, les économies totales annuelles sont d'au moins 300 millions de dollars (estimation minimale du groupe de travail interministériel du gouvernement du Canada de 1991) mais avoisinent probablement les 500 millions de dollars.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, qui faisait remarquer que le marché des produits pharmaceutiques canadiens qui était de 4 milliards augmente de 14 p. 100 chaque année, estime que les économies totales dépasserait un milliard de dollars par année dans la prochaine décennie. Selon le ministre de la Santé de l'Ontario, l'adoption du projet de loi C-91 coûterait, au régime d'assurance-médicaments de l'Ontario seulement, 15 p. 100, soit 100 millions de dollars, de plus par année.

Environ la moitié des économies que permettent les licences obligatoires reviennent au régime d'assurance-médicaments des gouvernements provinciaux, qui couvrent les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale et représentent une composante importante des dépenses totales du gouvernement en matière de soins de santé. Toutes les provinces remarquent que le coût de leur régime d'assurance-médicaments a grimpé bien au-dessus du taux de l'inflation. Malheureusement, de nombreuses provinces ont déjà réagi en imposant des frais modérateurs ou en augmentant ceux en place, en imposant un montant déductible ou un maximum annuel d'avantages retirés du régime. L'élimination des